

*Compte-rendu de la réunion « Coopération transfrontalière »
Conseil provincial du Hainaut / Conseil général du Nord (France)
Le 10/09/2013 à l'Hôtel de Ville de Momignies*

Présents :

Membres du Bureau :

Charlyne Moretti, Présidente du Conseil provincial
Albert Depret, Vice-Président du Conseil provincial- Bourgmestre de Momignies
Pierre Vêche, Secrétaire du Conseil provincial, Echevin à Frasnes-lez-Anvaing
Dorothee De Rodder, Chef de groupe PS
Bernard Liébin, Chef de groupe MR, Conseiller communal à La Louvière
David Lavaux, Chef de groupe CDH – Bourgmestre d'Erquennes

Conseil général du Nord :

Philippe Lety, Vice-Président du Conseil général du Nord – Maire de Solre-le-Château
Nathalie Périlleux, Assistante de Monsieur Lety
Alain Faugaret, Conseiller général, chargé des relations transfrontalières
Jean-Luc Perat, Conseiller général du Nord
Amaury Devaere, Direction des R.I. – Coopération transfrontalière

Hainaut-Développement :

Fabien Wilmart, Cellule Gestion de Projets

Excusés:

Serge Hustache, Député provincial – Président du Collège
Patrick Lefebvre, Secrétaire du Conseil provincial

Ordre du jour : **Projets de coopération transfrontalière**
 Interreg V

Mr Albert Depret, notre hôte du jour adresse quelques mots d'accueil à l'assemblée.
Mme Charlyne Moretti remercie les participants d'avoir répondu favorablement à l'invitation.

Elle explique que cette rencontre initiée par les membres du Bureau provincial, répond au souhait d'une première rencontre en comité restreint, préalable à une réunion de la Commission plénière de « Coopération transfrontalière » ; l'objectif étant de dégager des pistes pour de nouveaux projets qui pourraient éventuellement s'inscrire dans Interreg V.

A l'entame des travaux, il est procédé à un tour de table pour les présentations.
La discussion est ensuite lancée.

Synthèse des travaux :

Interreg V comporte 5 axes prioritaires, chacun se déclinant en objectifs à atteindre :

Emploi – Recherche, développement et innovation – Changement climatique et énergie –
Education – Pauvreté et exclusion sociale.

Constats :

Si nous « visons » l'Interreg :

1. Il s'agira de définir nos projets et propositions de manière à ce qu'ils puissent s'inscrire dans le cadre des objectifs définis par « Europe 2020 » et la politique des Fonds structurels et donc par conséquent, veiller à leur bonne formulation.
2. Le Comité de suivi Interreg V s'est réuni le 25 juin 2013.

A la lecture du procès-verbal, force est de constater que concernant le versant wallon, la Province de Hainaut n'y compte pas de représentant (politique ou technicien).

Il est envisagé une intervention afin d'y remédier.
3. Nos propositions ne devront pas forcément constituer de nouveaux projets mais pourraient aussi viser l'amélioration et/ou le développement de réalisations existantes.
4. L'appel à projets devant avoir lieu au cours du 1er trimestre 2014, il s'agit donc de bien se structurer (création d'un comité de concertation). La participation des services d'ingénierie (Province de Hainaut et Département du Nord) s'avèrera indispensable.

En terme de coopération, quelques priorités paraissent d'emblée évidentes pour poursuivre notre action et notre collaboration (que celles-ci s'inscrivent dans l'Interreg ou non).

- Gestion des cours d'eau : assainissement – inondations ...
- Inclusion sociale : lutte contre la précarité

- Santé (ex : développer le préventif, étendre la transcendance...)
- Organisation d'événements créant du lien et du maillage social
- Jeunesse : campagne de sensibilisation, création d'un comité provincial des Jeunes
- Sport
- Mobilité et transport (transport en commun, Ravel, ...)
- Emploi
- Tourisme
- Enseignement et culture (ex : lecture publique ...)
- Media (promouvoir la Province de Hainaut et le Département du Nord via la diffusion des programmes TV régionaux de part et d'autre de la frontière)
-

Conclusions :

A l'issue de cet échange, il apparaît évident que notre coopération transfrontalière « Hainaut-Nord » peut se poursuivre de multiples manières, qu'il s'agisse de micro-projets ou de projets requérant une structure de pilotage.

Par ailleurs, la frontière entre nos 2 « territoires » est longue ; les « demandes » locales peuvent différer.

Il est donc suggéré à chacune des deux parties d'établir un cadastre de « ce qui ne fonctionne pas » ; ce qui pourrait constituer une base utile pour nos futurs travaux, en toute complémentarité avec les instances exécutives et notamment le Collège présidé par Mr Serge Hustache, Député en ce qui concerne le Hainaut.

Aussi, afin de synchroniser les travaux, il est décidé qu'une délégation du Bureau provincial rencontrera le Collège.

La séance est levée.